



Harcelement ou atteinte a la vie privé ? je ne sais pas

Par **grigri13**, le **18/04/2015** à **12:17**

Bonjour, d'avance je précise que mon histoire est t'un peu longue et je remercie d'avance ceux qui prendrons la peine de la lire et di répondre .

Voila , cela j'étais en couple avec une tchèque depuis 6 mois , nous vivions ensemble a Prague , tout était parfait jusqu'au jours ou elle a perdue son travail ...

après beaucoup de recherche infructueuse une amie a elle que je connaissais lui a proposer de travailler comme Escort girl comme elle , j'étais contre l'idée vous imaginer mais elle a fini par accepter , c'est une gentil fille mais elle est plutôt influençable . Bref son amie lui a alors conseiller de me quitter soit disant ce serai plus facile pour elle .

Et la j'ai peter les plomb vraiment contre son amie , j'est trouver son profil Facebook , je me suis crée un faux compte ensuite j'est récupérer des photos d'elle sur son site d'Escort ou son visage était pas flouter, les lien pour l'accès a ces sites et je les est envoyer a tout ces contact Facebook ' famille, amis et même a elle révélant ainsi son métier (je n'est envoyer qu'un message a chaque personne , sans insulte et avec des photos acquise légalement . juste avant que je ne supprime le compte Facebook elle a répondu quelle aller porter plainte dans son pays.

actuellement je réside en France mais je devrai a nouveau me rendre en république tchèque pour le travail et je souhaiterai savoir quelle risque j'encoure ici et la bas ?

Je précise qu'au jour d'aujourd'hui elle ne connais toujours pas l'auteur de ce message , la police de ce pays va t'elle me rechercher ?

merci

Par **serge74**, le **18/04/2015** à **13:38**

si une démarche est faite, je doute fort que ce soit en France, donc c'est le droit tchèque qui s'appliquera.

Par **grigri13**, le **18/04/2015** à **16:30**

merci pour ta réponse , juste pour précisé la prostitution est interdite la bas alors je doute quel intention une action . Mais si la justice tchèque lui donnai raison ,je risque d'avoir des

problèmes en France ?

Et juste pour info je pense que la loi tchèque est à peu près pareil que la notre , mon acte est considéré comment ici ?

Par **serge74**, le **18/04/2015 à 16:40**

atteinte à la vie privée

l'email pour la création du faux compte permet-il de remonter à toi ?

l'ip lors de la création de ce compte et de l'envoi des messages permet-elle de remonter à toi ?

Par **grigri13**, le **18/04/2015 à 16:45**

non l'email pour la création était bidon mais le numéro de téléphone était celui d'un ami , pour ip impossible j'est utilise un VPN ...

Par **grigri13**, le **18/04/2015 à 16:53**

atteinte à la vie privée , mais les photos étaient sur le domaine public , et les photos avec son visage découvert mon été transmise par son agence sur simple demande ...

Par **serge74**, le **18/04/2015 à 16:58**

mais sa profession, assez spéciale, elle pouvait vouloir la garder privée.

Par **grigri13**, le **18/04/2015 à 17:01**

sans doute , parfois sur le coup de l'émotion on fait des choses stupides et on le regrette après...

elle a détruit quelque chose auxquelles je tenais énormément alors je lui est rendu l'appareil , sur le coup ça semblait juste

Par **serge74**, le **18/04/2015 à 17:05**

avec un email bidon et un vpn, une faute pas extrême, je ne connais pas les moyens de la police et justice tchèque mais je suis sûr qu'ils persévèrent beaucoup. et il faudrait déjà qu'une plainte ait été déposée.

Par **grigri13**, le **18/04/2015** à **17:12**

Je pense aussi mais bon j'est jamais eu de problème avec la justice même pas un PV , sa serai dommage de commencer avec ca ...

merci pour ton temps